

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1476/SG/AT portant convocation du collège électoral.

n° 73-1476/SG/AT

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Date de publication
8 septembre 1973

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1973

Date du numéro
10 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— En vue de procéder au renouvellement des membres de la Chambre des Députés, le collège électoral du Territoire Français des Afars et des Issas est Convoqué pour le dimanche 18 novembre 1978. Art. 2. — Le scrutin aura lieu : de 7h 00 à 18 h 00 dans toutes les circonscriptions électorales.